

A retourner à la Commune de Val-des-Prés  
**avant le 10 du mois suivant** accompagné de la copie du registre du logeur.

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal et Ville : \_\_\_\_\_

Nom de l'hébergement : \_\_\_\_\_

Adresse (si différente) : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Déclare pour le mois de : ..... / ..... (mois / année)

**Nombre de nuitées** (Nombre de personnes x nombre de nuits).

① **Clients assujettis :**

② **Clients exonérés :**

Les personnes mineures :

Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune :

Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire :

**Nombre total de nuitées :**

(1+2)

A la fin de la période, vous recevrez un état récapitulatif qui vous indiquera la somme que vous aurez à nous reverser au titre de la taxe de séjour.

Cette somme est égale au nombre de nuitées effectuées par les clients assujettis multiplié par le tarif de taxe de séjour qui s'applique à votre hébergement.

Date : ..... / ..... / .....

Signature

Gagnez du temps, réduisez l'utilisation du papier et supprimez les frais postaux !  
Passez à la télédéclaration sur ordinateur, tablette ou smartphone avec

<https://valdespres.taxesejour.fr>